



Achat maison et chaudière hs

Par Seb75

Bonjour, Sébastien du 02.

J'ai depuis peu acheté une maison et en entrant dans les murs la chaudière ne fonctionnait pas ou très mal.

Rien n'était spécifié dans l'acte de vente.

Un problème sans doute déjà rencontré par beaucoup mais je souhaiterais connaître mes droits à ce sujet.

Qui prend en charge les réparations ?

Aucun technicien à ce jour n'a réussi à la réparer, à la demande du notaire, je dois faire établir 2 devis contradictoires pour la faire changer.

L'agent immobilier a-t-il une part de responsabilité ?

Merci de votre aide.

Par isernon

bonjour,

l'agent immobilier ne possède que les informations données par le vendeur.

vous devez prendre contact avec votre vendeur.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il convenait de demander les attestations d'entretien au vendeur et de vérifier le fonctionnement avant de signer.

Voir cette autre discussion sur le même sujet exactement (double pseudo ?)

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/propriete/vente-immobiliere/achat-maison-chaudiere-non-fonctionnelle-t27887.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/propriete/vente-immobiliere/achat-maison-chaudiere-non-fonctionnelle-t27887.html[/url]